



NEWSLETTER N°26 - MARS 2023

ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE



Si l'ouverture de la truite en 1^{ère} catégorie est un moment très attendu pour chacun d'entre nous, notre mobilisation autour de la sécheresse et la préservation des milieux et des espèces, reste constante avec la publication des Listes Rouges poissons et écrevisses. Il est important de continuer à nous rassembler et à mener nos actions pour agir encore plus à la préservation de la biodiversité de nos milieux aquatiques de demain. Pour cela nous avons besoin de chacun d'entre vous.

Alain LAGARDE, Président de l'ARPARA

Les actualités de l'ARPARA

Résultats des Listes Rouges Régionales "poissons" et "écrevisses" : un état des lieux pour penser demain.

Observer, rester vigilant, surveiller et parfois alerter... c'est la mission que la pêche de loisir et pêcheurs-adhérents portent depuis la création des structures associatives de pêche de loisir et de protection des milieux aquatiques. Et la situation préoccupante de certaines espèces n'est pas un sujet à éviter mais bien un message à transmettre à tous pour adapter et construire la gestion et la politique de nos milieux.



[CONSULTER LES RESULTATS DES LISTES ROUGES REGIONALES](#)

Cette étude, menée depuis 2 ans avec les fédérations départementales, associations de protection des poissons migrateurs, partenaires et contributeurs, n'a qu'un seul objectif : **déterminer le degré de menaces qui pèsent aujourd'hui sur les espèces de poissons et écrevisses, basé sur un inventaire exhaustif (20 années de données) et l'évolution des populations en région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Si nos poissons sillonnent discrètement les cours d'eau de la région, leur place dans le bon fonctionnement de l'écosystème est primordial comme l'ensemble de la biodiversité qui nous entoure. Les pêcheurs, sentinelles de nos rivières, aux côtés des partenaires qui nous accompagnent et avec toute la bienveillance du grand public, sont des maillons indispensables dans la préservation de la richesse de nos milieux aquatiques.

Actualisation de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Cette mise à jour des ZNIEFF au niveau régional vient en complément du travail engagé sur les Listes Rouges "poissons" et "écrevisses" et intègre désormais des connaissances sur la présence des espèces piscicoles et astacicoles non répertoriées jusqu'à aujourd'hui. Cet inventaire confirme les tendances identifiées dans les Listes Rouges Régionales.

[CONSULTER LES RESULTATS DES LISTES ZNIEFF](#)

Et aussi...

PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE PÊCHEUR 2023
pour mieux connaître vos pratiques sur le territoire régional.



Vie du réseau

Sessions de formation PKD ou MRP : une journée de travail technique.

Chaque année, l'ARPARA propose aux fédérations des journées de travail technique. Cette année, deux journées, co-animées avec les bureaux d'études SCIMABIO et FISH-PASS ont été proposées dans le but de travailler collectivement sur cette maladie parasitaire qui touche les salmonidés et les moyens de l'identifier sur nos territoires de pêche.

C'EST QUOI LA PKD OU MRP ?



On vous donne rendez-vous...

La truite c'est parti, le brochet c'est bientôt : quelques rappels !

Alors que la pêche à la truite en 1^{ère} catégorie a ouvert samedi dernier, les prochains rendez-vous de la pêche avec l'ouverture du brochet se profilent...

C'est dans le respect de nos milieux, que nous vous proposons un petit rappel des dates à respecter pour le bien de ces carnassiers d'eau douce.

CALENDRIER D'OUVERTURE ET RAPPEL REGLEMENTATION 2023



Une campagne nationale : devenir bénévole en 2023 !

En prenant une carte de pêche, vous devenez adhérent d'une association locale. 2^e plus grand réseau associatif de France, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte plus de 400 associations locales (AAPPMA) qui agissent toute l'année. La carte de pêche offre l'opportunité de s'engager bénévolement, car être pêcheur c'est aussi un acte militant, que ce soit en faveur du loisir ou de la protection du milieu aquatique.

VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER, REMPLISSEZ LE FORMULAIRE

Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ARPARA : bilan d'un partenariat régional depuis 2017.



C'est en 2017 que le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent WAUQUIEZ initie la 1^{ère} convention partenariale avec l'ARPARA, également conduite par le Vice-Président Philippe MEUNIER, premier soutien des actions menées par les structures départementales pour le développement de la pêche de loisir et la préservation des milieux aquatiques du territoire. Fort de la réussite de cette 1^{ère} convention, une 2^e Convention Pluriannuelle d'Objectifs, aussi appelée Plan Pêche, est signée en 2020-2022.

Ce soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est construit autour de **4 GRANDS AXES D'INTERVENTION ET DE FINANCEMENT DES ACTIONS**, portées par les 12 fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques de la région. Ces axes regroupent les actions de CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ, d'AMÉNAGEMENT ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES, d'ANIMATION ET SENSIBILISATION et de DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE.

Vers une 3^e Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour 2023-2026 ?

Les échanges et discussions sont en cours avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour envisager de poursuivre ce partenariat engagé en 2017. Ce projet partenarial devrait aboutir dans les prochaines semaines.

Zoom sur des projets financés et soutenus par la Région

Pour mieux identifier les 360 projets soutenus par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, petit tour du territoire avec quelques exemples d'actions engagées et réalisées dans le cadre du partenariat depuis 2017.



- **ÉTUDE DE DÉTERMINATION DES PRÉFÉRENCES D'HABITATS POUR L'ESPÈCE APRON DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE** : l'objectif est de mieux appréhender les caractéristiques de l'habitat de l'Apron dans un but de préservation de cet espèce et de mieux estimer l'effet de scénarios d'aménagements ou de gestions en rivière - *projet porté par la FDAAPPMA de l'Ardèche*
- **RENATURATION DU COURS DU SAGNAT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE** : la préservation des milieux aquatiques est un investissement sur l'avenir et sur la richesse de la biodiversité du territoire. Pour le ruisseau du Sagnat, l'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) est une espèce patrimoniale fortement polluo-sensible. Les travaux de restauration ont pour objectif de protéger l'environnement et l'habitat des populations existantes et assurer le maintien de l'espèce sur ce cours d'eau - *projet porté par la FDAAPPMA de la Loire*
- **ÉLABORATION DES LISTES ROUGES RÉGIONALES POISSONS ET ÉCREVISSSES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** : voir article en ouverture de la newsletter - *projet porté par l'ARPARA*
- **SURVEILLANCE ET CONNAISSANCE DES POISSONS MIGRATEURS SUR LE BASSIN DU RHÔNE** : cette action de suivi et d'étude permet d'optimiser la construction des projets à venir en lien avec l'amélioration de la fonctionnalité des milieux pour ces espèces et de l'aloise en particulier - *projet porté par l'association Mirgrateurs Rhône Méditerranée*.
- **PÉRENNISATION ET CRÉATION D'ATELIERS PÊCHE NATURE DANS LE DÉPARTEMENT DU CANTAL** : le développement de la pêche de loisir est un enjeu fort du territoire régional. Les Ateliers Pêche Nature, initiations et sensibilisations auprès des jeunes publics contribuent, toute l'année, à la transmission de la connaissance et de la sensibilisation aux milieux aquatiques et pratiques de la pêche de loisir sur notre territoire - *projet porté par la FDAAPPMA du Cantal*